



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Debits de boissons

Question écrite n° 9807

### Texte de la question

M Louis de Broissia attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur la necessite d'assurer une formation aux personnels des cafes. En effet, a l'heure de la Grande Europe, le tourisme est plus que jamais un atout fondamental pour notre economie, et notre premier argument reside dans la qualite de l'accueil. Or, le premier contact des etrangers n'est-il pas souvent la terrasse d'un grand cafe de Paris ou d'une ville touristique de province ? Des garcons formes et prepares a l'accueil ajouteraiient a la qualite du sejour : tenue, politesse, psychologie pratique, connaissance des vins et alcools et enfin pratique des langues etrangeres, sont autant de notions qui justifieraiient une formation. En consequence, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable d'envisager la creation d'un CAP de garcon-serveur, mesure que demande l'ensemble des professionnels de ce secteur.

### Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

### Données clés

**Auteur :** [M. de Broissia Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9807

**Rubrique :** Hotellerie et restauration

**Ministère interrogé :** enseignement technique

**Ministère attributaire :** enseignement technique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 1989, page 841